

Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

Il faut avoir obtenu 54 unités de 4^e et de 5^e secondaire, dont au moins 20 unités sont de 5^e secondaire.

Parmi les 54 unités obtenues, il faut avoir réussi les matières obligatoires suivantes:

- Langue d'enseignement de la 5^e secondaire (6 unités)
- Langue seconde de la 5^e secondaire (4 unités)
- Mathématique de la 4^e secondaire (4 unités)
- Science et technologie (4 unités) ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire (4 unités)
- Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire (4 unités)
- Une matière en arts de la 4^e secondaire (2 unités)
- Éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire (2 unités)



Veillez prendre note que certains programmes collégiaux ont des exigences supplémentaires quant aux préalables de mathématique et de science. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec les conseillères en formation scolaire de vos écoles secondaires.